

VUFFLENS-LA-VILLE

N°2
AVRIL 2025

BULLETIN D'INFORMATIONS OFFICIELLES



TABLE DES MATIERES



01	CONSEIL COMMUNAL	P. 3-4
02	COMMUNICATIONS DES MUNICIPALS	P. 5-7
03	INFORMATIONS OFFICIELLES	P. 8-9
04	PECC	P. 10-12
05	CULTURE	P. 13-15
06	VIE LOCALE	P. 16-21
07	SOCIETES LOCALES	P. 22-29
08	INFORMATIONS	P. 30-39

Prochaines séances du Conseil communal :

- ♦ 18 juin 2025, à la grande salle
- ♦ 8 octobre 2025, à la grande salle
- ♦ 10 décembre 2025, à la grande salle



CONSEIL COMMUNAL

Reflets du Conseil communal

SÉANCE DU 19 MARS 2025

Lors de la première séance de l'année 2025, Mme Stéphanie Reda, Présidente, a ouvert l'ordre du jour en soulignant l'importance d'un Conseil communal « vivant » qui permette à ses membres de se réunir, d'échanger et de débattre à intervalles réguliers.

En effet, la séance du 19 mars avait, dans un premier temps, été annulée par la Municipalité qui souhaitait prendre le temps nécessaire pour finaliser l'un des deux préavis qui avait préalablement été annoncé pour le mois de mars. Cependant, conformément à l'article 50 du Règlement pour le Conseil communal (art. 25 LC), une quinzaine de membres du Législatif ont adressé, à la Présidente, une demande de convocation du Conseil. Celle-ci a ensuite été transmise à la Municipalité qui y a répondu favorablement en acceptant le maintien de ladite séance.

Par ailleurs, Mme Stéphanie Reda a rappelé que, le 3 février dernier, le Conseil d'Etat vaudois a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de révision de la loi sur les communes (LC), dont la version actuelle date de 1956, soit presque 70 ans. Cette révision permet de se projeter dans l'avenir, à l'horizon 2030-2040. Etant directement concernés par plusieurs modifications légales, les conseils communaux et généraux ont été invités à étudier cet avant-projet de loi et à faire part de leurs retours par le biais d'un questionnaire. Pour ce faire, le Bureau du Conseil de Vufflens-la-Ville a constitué un groupe de travail constitué de six Conseillères et Conseillers intéressés à participer à cette consultation publique. Qu'ils en soient ici vivement remerciés !

Enfin, Mme Stéphanie Reda a annoncé que le contrôle préfectoral annuel, qui s'est tenu le 21 janvier 2025, s'est déroulé à l'entière satisfaction de M. Pascal Dessauges, Préfet de notre district.

La Municipalité a ensuite diffusé ses quelques communications publiées dans le présent bulletin.

Préavis municipal

L'organe délibérant s'est d'abord penché sur l'unique préavis porté à l'ordre du jour, la « **Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud** ». Pour rappeler le contexte, le district du Gros-de-Vaud, situé entre les pôles économiques de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains, cherche à renforcer son attractivité pour préserver et développer l'emploi local. Or, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) impose une gestion rigoureuse des zones d'activités, rendant indispensable l'adoption d'une stratégie régionale. L'objectif est de permettre à notre district de sortir du moratoire cantonal qui bloque actuellement son développement économique.

Pour y parvenir, l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) a été désignée pour élaborer, avec le Canton et les communes, une stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA) afin d'évaluer les besoins à long terme du district et d'assurer une utilisation rationnelle et mesurée des réserves à disposition, les sols. Par conséquent, un classement des zones d'activités a été établi, comprenant un site stratégie pour le développement d'activités (SSDA), six zones d'activités régionales (ZAR) et des zones d'activités locales (ZAL).

Qu'en est-il pour Vufflens-la-Ville ? Le site d'Aclens – Vufflens-la-Ville a été identifié comme SSDA avec trois zones d'activités de notre commune qui y sont intégrées, une quatrième zone, « En Fara », étant classée en ZAL. Notre village ne possède pas de ZAR.

CONSEIL COMMUNAL

Chargée d'étudier et de rapporter sur cet objet, la commission *ad hoc* a recommandé, à l'unanimité, d'adopter le préavis municipal. En outre, M. Alain Schmid, chef de projet à l'ARGdV, présent ce soir-là sur invitation de l'Exécutif, a répondu aux questions spécifiques posées par l'assemblée. Fort de ces informations, le Conseil a approuvé, à une large majorité, le préavis municipal et accepté le volet stratégique du Plan Dicter Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

D'ici à fin juin 2025, l'objectif est que les 36 communes du district aient passé ce sujet devant leur conseil communal ou général. Une fois adopté par toutes les communes, le Plan Directeur Régional sera alors soumis au Conseil d'Etat pour approbation, ce qui permettra de lever rapidement le moratoire sur les zones d'activités du Gros-de-Vaud.

Discussion autour du rapport de synthèse de la démarche participative

Puis, c'est avec la discussion ouverte autour du rapport de synthèse de la démarche participative, intitulée « **Quelles utilisations du sol pour les terrains avec un potentiel de développement pour la commune ?** », que le Conseil a poursuivi sa séance. Sollicitée par plusieurs membres de l'organe délibérant, cette discussion fait écho à un sujet de préoccupation majeure pour les habitants de notre village : le développement des fameuses zones d'activités publiques (ZUP) sises en Bovon et en Marteley. Publié sur le site Internet communal au début de l'année, sous la rubrique « Voir toutes les actualités », le rapport de synthèse présente les résultats des deux soirées participatives qui ont eu lieu, les 5 juin et 28 août 2024, sous la supervision du bureau d'architecture ABA Partenaires SA. Ces ateliers visaient à consulter la population et les sociétés locales sur leurs souhaits et besoins, à informer sur les contraintes et les enjeux existants et à présenter les intentions des Autorités.

Sur la base dudit rapport notamment, les discussions nourries et diverses, qui ont eu lieu lors de la réunion plénière du Conseil communal, montrent que le sujet des ZUP est sensible et mérite la plus grande attention de traitement. Raison pour laquelle l'Exécutif proposera, au mois de juin et dans un premier temps, un préavis relatif à une demande d'investissement pour une étude de faisabilité, avant d'aller plus en avant avec la présentation de différents scénarios d'aménagement des ZUP – qui fera naturellement l'objet d'un second préavis municipal.

En fin de séance, les membres du Conseil ont pu poser leurs questions et faire part librement de leurs réflexions à la Municipalité. L'un des centres d'intérêt a porté sur le retour d'information de la station BoxUp installée le 17 juillet 2024 sur la zone de loisirs du Marteley. En effet, le Conseil communal avait validé, il y a un an, l'utilisation du Fonds Spécial du Conseil pour permettre l'installation d'une station BoxUp de six casiers, une solution innovante de partage de matériel de sport gratuitement par application mobile. Notre station a révélé des résultats vraiment réjouissants : après 242 jours, soit un peu plus d'une demi-année, la durée totale d'utilisation est de 334 heures, soit 13 jours cumulés, pour un nombre total d'utilisations de 778 d'une durée moyenne de 25 minutes par ouverture de casier. Le nombre d'utilisateurs ayant créé un compte est de 183, avec une tranche d'âge de 12 à 74 ans. Le taux de satisfaction est évalué à 4.8/5. Ne reste plus qu'à souhaiter que ces chiffres soient renouvelés, voire dépassés, avec le retour des beaux jours !

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public. Elles auront lieu, en 2025, les mercredis 18 juin, 8 octobre et 10 décembre, à 20h à la Grande salle.

Les documents de séance se trouvent sur le site Internet communal. Rappelons que le PV du 19 mars 2025 sera mis en ligne après adoption par le Conseil communal dans sa séance du 18 juin 2025.

Le Bureau du Conseil
conseil.communal@vufflens-la-ville.ch

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX



Olivier Duperrut, Syndic

Personnel

Pour la cinquième année consécutive, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Zabadio, qui occupera un poste à plein temps à partir du 1^{er} avril. Engagé pour une période de six mois, il partagera son temps avec M. Panchaud pour les travaux de la voirie et M. Batista pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes impatients de pouvoir à nouveau travailler ensemble et continuer à servir au mieux nos concitoyens.

Police des constructions

Lors du Conseil communal de décembre, une information vous avait été transmise concernant la délivrance du permis de démolir des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale n° 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée n° 1150. Les travaux de démolition sont à présent terminés, comme vous avez pu le constater, et les aménagements de la place sont en cours de réalisation.

Cette place accueillera prochainement une cabine téléphonique qui sera réaménagée en bibliothèque de partage, permettant à chacun et chacune d'échanger des livres librement. Des bancs seront installés pour permettre aux promeneurs de se reposer et de partager un moment convivial. Des bacs à fleurs viendront embellir cet espace, qui pourra ainsi être apprécié de tous.

Visite du Préfet

Comme chaque début d'année, nous avons reçu M. Dessauges, Préfet du district, pour la visite de contrôle du fonctionnement des Autorités et de la Commune. Cette visite a eu lieu le 21 janvier 2025 et s'est très bien déroulée. Les informations et critères demandés ayant tous été remplis à satisfaction, je tiens à remercier le personnel de l'Administration, le bureau du Conseil communal, ainsi que mes collègues pour leur excellent travail, qui a été relevé par M. le Préfet.

Élection complémentaire à la Municipalité

L'équipe de la Municipalité est au complet depuis le 6 janvier de cette année. Suite à l'élection complémentaire ayant eu lieu l'automne dernier, M. Hans Ulrich Wehrli a été élu au second tour à la fonction de Municipal. Au nom des Autorités communales, je tiens à le féliciter pour son élection et lui souhaite, une nouvelle fois, la bienvenue parmi nous. J'espère qu'il aura autant de plaisir que nous à relever les défis du quotidien et à concrétiser les projets futurs pour notre Commune.

Une nouvelle répartition des dicastères entre les membres de la Municipalité a été effectuée avec satisfaction. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site de la Commune.

Préavis à venir

Lors de la séance du 18 juin, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- Rapport de gestion et comptes 2024
- Demande d'investissement pour une étude de faisabilité sur l'aménagement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley dans le cadre d'une démarche participative villageoise
- Réfection de la route et du trottoir du Moulinet

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX



Michel Gruaz, Municipal

Domaine forêt

La mise de bois aura lieu le 03 mai à 10h.30 en Lovateire. Ce lieu-dit se situe au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. Environ 75 stères (1 m. de long) de hêtre et de chêne seront misés. Au terme de cette mise de bois, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.



Caroline Jaugey, Municipale

Congélateur

Pour le moment, la Commune n'a pas encore pu reprendre la gestion du congélateur étant donné que l'ouverture de la procédure de liquidation est en préparation auprès d'un notaire.

La société du congélateur continue donc d'en assurer la gestion et de son côté la Commune prépare la reprise des points de vue technique et administratif afin d'être prête dès que la procédure sera ouverte.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX



Hans Wehrli, Municipal

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

C'est avec grand plaisir que j'ai pris mes fonctions de Conseiller municipal en cours de législature, début janvier 2025. Je découvre ainsi la politique qui est une belle opportunité 3 mois après le début de ma retraite. Beaucoup de choses à assimiler mais je prends assez rapidement mes marques.

Suite à mon arrivée, les dicastères ont été remaniés.

Les principales activités de mon dicastère :

- Urbanisme
- Police des constructions
- Informatique et site Internet
- Déchets – Déchetterie
- Relation avec le tenancier
- Manifestations et loisirs

Concernant les informations, je n'en ai qu'une à vous transmettre, elle concerne les jubilés :

Au début de l'année, nos nonagénaires étaient mis à l'honneur. Une délégation municipale s'est rendue le 10 février au domicile de Mme Maria Theresia Collet et le 17 février au domicile de M. Jean Villard afin de leur présenter tous leurs bons vœux pour leur 90^e anniversaire.

Je n'ai pas d'autre communication officielle à transmettre à ce jour.

Par ces quelques lignes, j'aimerais remercier les Vufflanaïses et les Vufflanais de m'avoir accordé leur confiance à ce poste de Conseiller municipal. Et merci aussi à mes collègues pour leur excellente collaboration.

INFORMATIONS OFFICIELLES

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée
aux dates suivantes

Vendredi Saint 18 avril 2025

Lundi de Pâques 21 avril 2025

Ascension jeudi et vendredi 29 et 30 mai 2025

Nous vous remercions de votre compréhension.

POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Une situation d'urgence peut survenir n'importe quand et n'importe où. C'est pourquoi il est important de bien s'y préparer. Le PRU est votre antenne en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence dans la commune.

Dans l'éventualité où la commune serait touchée par une telle situation ou un événement sortant de l'ordinaire, le point de rencontre d'urgence doit:

- permettre d'obtenir des informations quant à la situation locale
- apporter de l'aide ou, à l'inverse, coordonner l'assistance à autrui
- permettre de contacter les services d'urgence (117-118-144-CTMG) en cas de panne ou d'interruption des moyens de télécommunication

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables. En cas d'activation sur décision des autorités, la signalétique spécifique suivante est placée devant le site retenu:



Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

S'il est activé, le PRU de la Commune de Vufflens-la-Ville sera situé à la Maison de Commune, rue de la Poste 10.



COMMUNICATION OFFICIELLE
VUFFLENS-LA-VILLE

Taille des haies

Une haie composée d'essences diverses, idéalement d'essences indigènes, doit être entretenue. Elle remplit des fonctions paysagères et ornementales mais aussi des fonctions écologiques.

Les haies nécessitent un entretien adapté afin de conserver leur gabarit et leur entretien doit être réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, lorsque les arbustes à feuilles caduques sont sans feuille.

Cette intervention doit en principe être effectuée hors période de végétation (novembre à mars) sous réserve d'éventuelles contraintes sécuritaires.

Voici un rappel des bases légales en matière d'entretien des haies, tout comme des bonnes pratiques en matière environnementale :

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de plusieurs lois et règlements cantonaux et communaux. Selon le Règlement d'application sur les routes et le Code rural et foncier la hauteur des surfaces ligneuses ne doit pas excéder :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue. Pour engagement dans le trafic : visibilité de 50 mètres de part et d'autre ;
- 2 mètres lorsque les surfaces sont situées à moins de 3 mètres de la chaussée ;
- 9 mètres lorsque les surfaces sont distantes de la chaussée de 3 à 6 mètres ;
- Au-delà de 6 mètres de la chaussée, la hauteur n'est plus réglementée à condition de respecter le droit privé.

Nous vous invitons à réaliser un entretien régulier permettant ainsi de maintenir la diversité et la structure de la haie tout en tenant compte des contraintes de gabarit et de privilégier la période hivernale permettant la sauvegarde de nombreuses espèces animales.

Sur ces mêmes principes, nous encourageons l'implantation de haies indigènes en milieu bâti, car ces dernières remplissent des fonctions paysagères et ornementales mais aussi des fonctions écologiques. Ces caractéristiques font des haies indigènes des structures plus favorables à la biodiversité et moins coûteuses à l'entretien que les haies exotiques ou monospécifiques. Une haie d'essences indigènes offre en outre une variété de couleurs, de formes, de fleurs et de fruits favorables à la nature ainsi qu'au bien-être de la population qui bénéficie directement de cette diversité dans son cadre de vie.





Organismes exotiques envahissants Le frelon asiatique

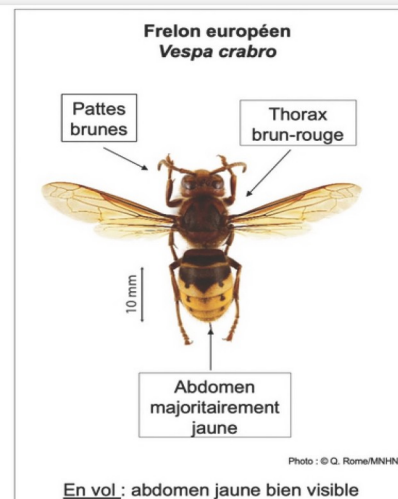
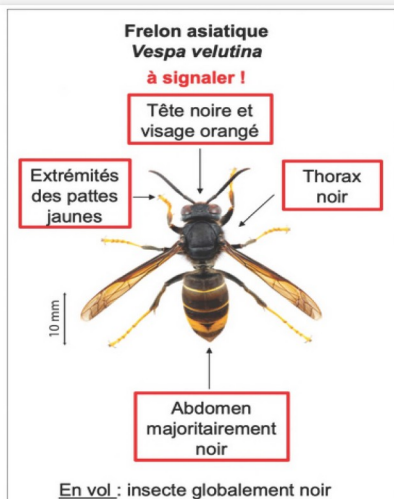


Reconnaître le frelon asiatique et son nid

Originaire du sud de l'Asie, le frelon asiatique a été introduit en Europe en 2004.

Il colonise la Suisse depuis 2017.

Se nourrissant entre autres d'abeilles domestiques et d'insectes indigènes, il est une **menace pour l'économie apicole, la biodiversité ainsi que pour la santé publique.**



Nid primaire (mars-mai) proche des habitations.



Nid secondaire (juillet-octobre) dans les arbres.

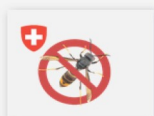
Nid de frelon européen:

- grande ouverture sur le bas
- souvent dans des cavités



Que faire si je vois un frelon asiatique ou un nid?

1. Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et toute autre découverte suspecte. **Au moins un individu doit être clairement visible.** Ne pas s'approcher à moins de 5 m d'un nid. Ne pas intervenir soi-même.
2. Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt)
3. Reportez les cas suspects via la plateforme suisse :



frelonasiatique.ch



4. Si l'observation de nid est validée, la Taskforce frelon asiatique vous contactera pour spécifier la marche à suivre.
5. Confirmez via le site www.frelonasiatique.ch que le nid a bien été détruit, à quelle date et par quelle entreprise.

Dans le cadre du Plan énergie et climat communal, la Municipalité prend en charge l'élimination des nids de frelons asiatiques, sur présentation de la facture, pour autant que les démarches officielles ci-dessus aient été respectées.

Chenilles processionnaires

Information générale sur les chenilles processionnaires

Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

Les ouvriers chargés de leur élimination doivent se protéger en mettant des gants, un masque et des lunettes de protection, ainsi qu'un foulard autour du cou.

Les chenilles processionnaires font partie de notre environnement naturel et leur développement est vraisemblablement inéluctable, compte tenu de l'évolution du climat. Il n'est donc pas envisageable de les exterminer complètement. Tout au plus peut-on tenter de limiter les situations les plus conflictuelles, ce que l'arrêté du Conseil d'Etat tend à faire.

L'évolution des populations de chenilles processionnaires se manifeste de manière graduelle, l'insecte pouvant pulluler 1 à 3 années de suite. Entre deux culminations, parfois espacées de nombreuses années, les chenilles sont discrètes bien qu'elles puissent apparaître localement.

Les chenilles sont dangereuses durant un court laps de temps. Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids ou installer des pièges écologiques (méthode de lutte), avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal.

En Suisse, la législation interdit de procéder à des opérations de lutte chimique ou biologique de grande envergure en forêt. Si chacun a libre accès aux forêts, leur fréquentation nécessite de s'informer des dangers encourus et de prendre les dispositions nécessaires. Hormis les chenilles processionnaires du pin, objet de l'arrêté susmentionné, il convient de relever l'existence des chenilles processionnaires du chêne et du Cul brun, qui possèdent des propriétés urticantes plus ou moins équivalentes, mais contre lesquelles aucune lutte n'est prescrite. Ces trois espèces sont souvent confondues tant par les médias que par la population. Si la processionnaire du pin est susceptible de provoquer des allergies au début du printemps, les processionnaires du chêne et du Cul brun se manifestent, quant à elles, aux mois de juin et juillet.



Le moustique tigre

Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes dont l'arrivée et l'installation sont favorisées par le changement climatique ainsi que la multiplication des échanges internationaux. L'arrivée de cet insecte gênant et transmetteur de maladies représente à terme un risque sanitaire. Pour freiner son installation, le Canton lance une campagne de prévention.

L'arrivée du moustique tigre est liée à la hausse des températures qui facilite sa nidification. Venu du sud, il est déjà largement présent dans les pays voisins. En Suisse, il est installé au Tessin et a été récemment identifié en Suisse romande, à Monthey et à Genève. S'agissant d'un insecte extrêmement désagréable, capable de piquer en plein jour, en nuées et plusieurs fois la même personne, mais aussi d'un vecteur potentiel de maladies tropicales telles que la dengue, la maladie à virus zika et le chikungunya, son installation doit être freinée. C'est pourquoi le Canton lance un programme de prévention en collaboration avec les communes, assorti d'une campagne de communication qui appelle à la mobilisation citoyenne.

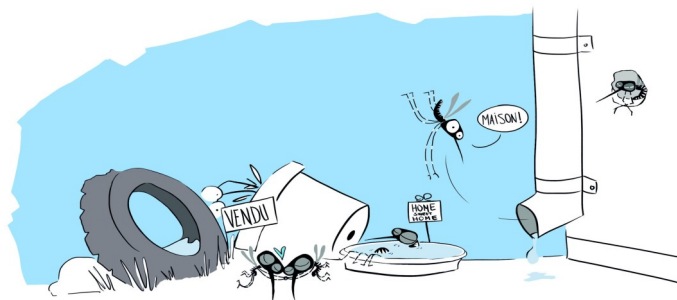
La lutte à l'échelle cantonale est utile et efficace. Elle se base sur l'une des caractéristiques de cet envahisseur: son très petit périmètre de vol qui limite son extension. Pour se déplacer jusqu'à nous, il a pris les transports motorisés, tels que camions et voitures. Ainsi, les efforts de surveillance et de lutte donnent des résultats dans le voisinage immédiat. La lutte préventive est d'autant plus importante qu'une fois installé, le moustique tigre est tenace, ses œufs sont capables de survivre à des mois de froid et de sécheresse.

Comment le reconnaître ?

- ⇒ Il ne dépasse pas une pièce de 5 centimes avec les pattes déployées (corps 5 mm).
- ⇒ Il est zébré de noir et de blanc mais plusieurs espèces locales ont une coloration similaire marques blanches aux articulation.
- ⇒ Il est actif de jour dans les zones urbaines ou suburbaines.

6 conseils pour ne pas l'inviter chez vous cet été !

- * vider au moins une fois par semaine les récipients ouverts;
- * combler de sable les espaces qui retiennent de l'eau inévitablement;
- * empêcher l'accès aux récipients non vidables (avec bouchons, voile, couvercle);
- * ne pas utiliser d'insecticides, il détruisent les prédateurs du moustique tigre;
- * retourner les pots et récipients non utilisés;
- * bâches, pneus, arrosoirs ne pas laisser traîner des objets qui collectent de l'eau.



Signalez sa présence

Vous pensez l'avoir vu ? Envoyez une photo du spécimen en gros plan et nettement visible sur le site

www.moustiques-suisse.ch

CULTURE

Le mot caché de Vufflens-la-Ville

P	S	D	C	A	L	A	M	O	T	T	E	T	U
M	O	A	O	C	G	R	U	E	L	L	E	O	E
A	C	S	R	P	U	H	M	E	S	A	N	G	E
I	I	G	T	Z	S	V	B	G	Q	U	J	T	C
N	G	G	R	E	I	W	I	F	R	I	E	X	E
N	A	T	R	E	V	L	A	L	A	U	R	J	L
E	L	D	F	A	S	B	L	M	L	R	L	G	I
S	E	N	K	O	N	C	I	I	D	A	A	M	C
S	O	R	E	S	N	D	A	N	E	S	R	Z	Y
E	C	C	W	U	R	T	R	B	Z	R	Q	D	O
S	X	R	A	B	F	P	A	U	O	G	P	E	M
D	I	U	W	Q	E	O	F	I	E	L	K	B	A
M	O	U	L	I	N	E	T	Y	N	N	E	D	B
Q	S	E	V	T	B	M	A	R	T	E	L	E	Y

Calamottet

Ruelle

Mésange

Mainnesses

Cuvillard

Moulinet

Cigale

Arzillier

Fontaine

Marteley

Escabole

Neuf

Poste

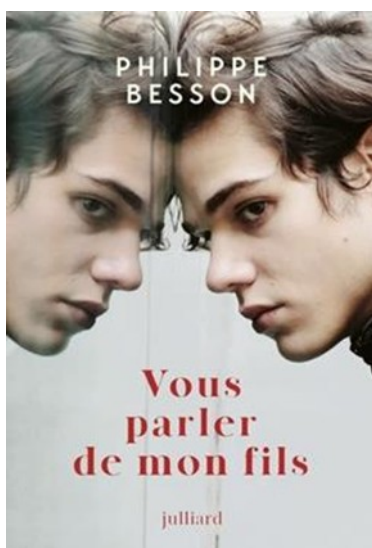
Faraz

Rie

Grand-Rue



Les coups de cœur de la bibliothèque



Vous parler de mon fils

Philippe Besson

Le lecteur plonge au cœur du harcèlement, machine à broyer des vies et on en sort à la fois bouleversé et en colère.

Un roman puissant et indispensable pour dénoncer le harcèlement scolaire qui continue de faire des victimes parmi les jeunes chaque année.



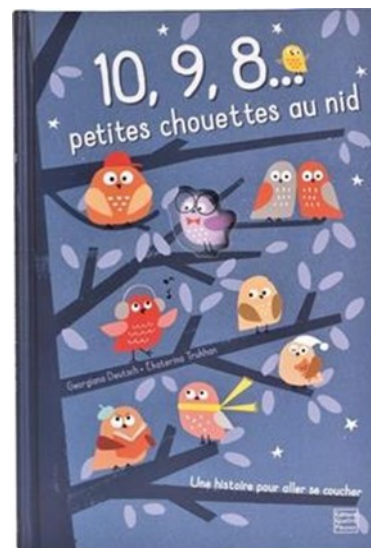
Instinct, Tome 1

Inoxtag (Auteur)

Manga pour adolescents

Le premier manga écrit par Inoxtag. Haki, 19 ans a le don de voir les intentions d'autrui. Il perçoit l'aura de ceux qui l'entourent et doit constamment supporter la nature humaine.

Au moment où Haki apprend qu'il est atteint par un virus incurable et qu'il ne lui reste plus que quelques mois à vivre, il rencontre Luna, une jeune fille intrigante qui lui laisse entrevoir un monde meilleur. Mais quel sera le prix à payer ?



10, 9, 8 petites chouettes au nid

Georgiana Deutsch et Ekaterina Trukhan

Album enfant

C'est l'heure d'aller au lit ! Mais dix petites chouettes surexcitées ne veulent pas rejoindre leur nid. Maman Chouette a bien du mal à se faire obéir...

Un album rigolo pour compter, destiné aux petits enfants qui repoussent le moment du coucher.

Horaire d'ouverture :

Lundi 15h45 – 17h15
Jeudi 17h00 – 18h30

Cuvillard 17, 1302 Vufflens-la-Ville

CULTURE

Le mot caché SOLUTIONS

P	S	D	C	A	L	A	M	O	T	T	E	T	U
M	O	A	O	C	G	R	U	E	L	L	E	O	E
A	C	S	R	P	U	H	M	E	S	A	N	G	E
I	I	G	T	Z	S	V	B	G	Q	U	J	T	C
N	G	G	R	E	I	W	I	F	R	I	E	X	E
N	A	T	R	E	V	L	A	L	A	U	R	J	L
E	L	D	F	A	S	B	L	M	L	R	L	G	I
S	E	N	K	O	N	C	I	I	D	A	A	M	C
S	O	R	E	S	N	D	A	N	E	S	R	Z	Y
E	C	C	W	U	R	T	R	B	Z	R	Q	D	O
S	X	R	A	B	F	P	A	U	O	G	P	E	M
D	I	U	W	Q	E	O	F	I	E	L	K	B	A
M	O	U	L	I	N	E	T	Y	N	N	E	D	B
Q	S	E	V	T	B	M	A	R	T	E	L	E	Y



VIE LOCALE

Le jeu des 8 erreurs



VIE LOCALE

90 ANS



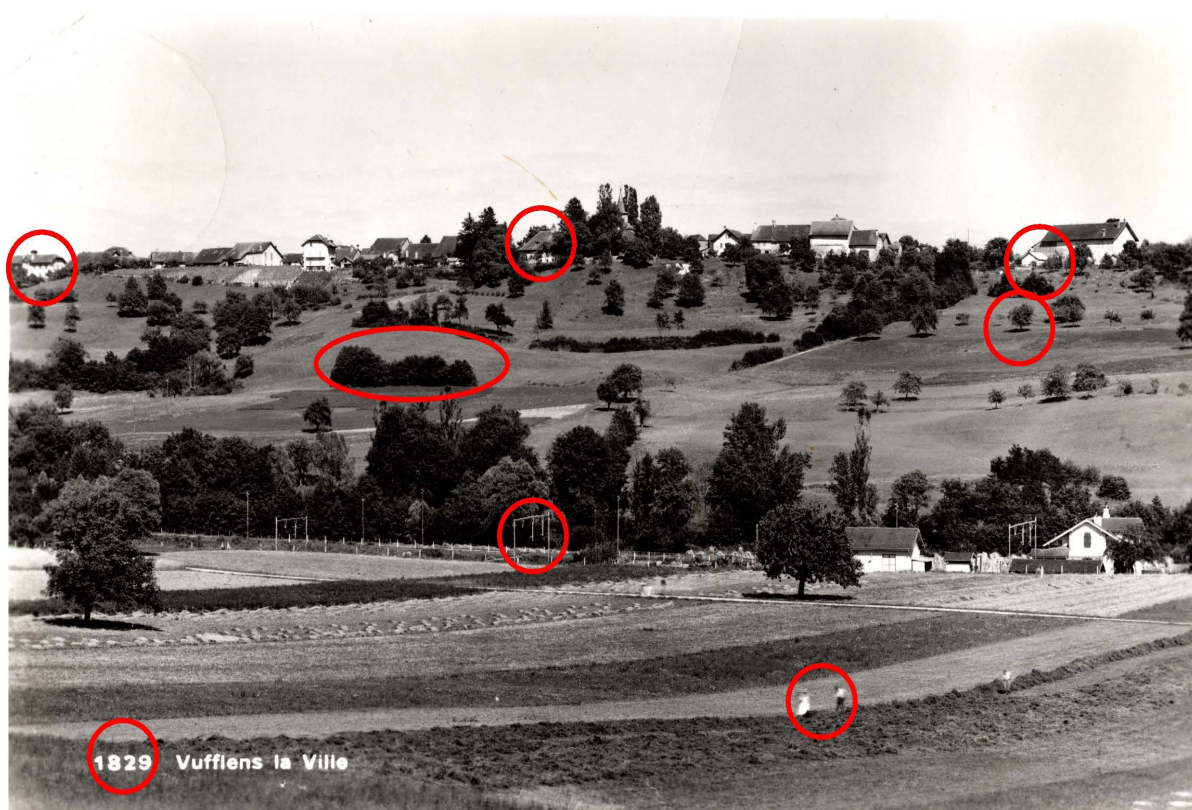
90 ans de Mme Maria Theresia Collet entourée de ses deux fils Christophe et Jean-François.



90 ans de M. Jean Villard accompagné de son épouse Claire Lyse.

VIE LOCALE

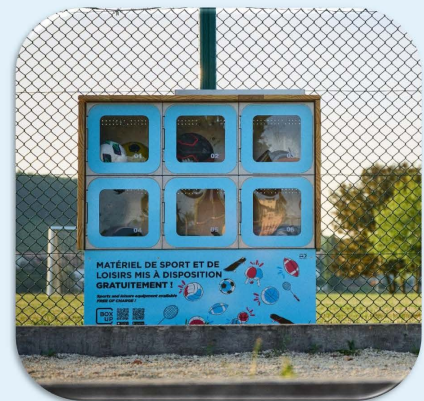
Réponses au jeu des 8 erreurs



Nous remercions chaleureusement M. Baumann de cette initiative



POUR VOS LOISIRS À VUFFLENS !



**Matériel de sport et de
loisirs mis à disposition
gratuitement par
application mobile au
Marteley !**

**TÉLÉCHARGEZ
L'APP BOXUP**



Disponible sur
 **Google play**

 Disponible sur
App Store

**POUR PLUS
D'INFO**



SERVICE OFFERT PAR LE FONDS SPECIAL DU CONSEIL COMMUNAL

VIE LOCALE

Mise en lumière

FFG 2025

Pleins feux sur Lausanne !

Du 12 au 22 juin prochains, Lausanne reluira de tous ses feux acrobatiques ! En effet, la Fête fédérale de gymnastique (FFG) déroulera son tapis rouge dans LA capitale olympique. Jusqu'à 300'000 visiteuses et visiteurs y sont attendus afin de soutenir et admirer les performances des quelques 70'000 gymnastes d'ores et déjà inscrits et venant des quatre coins du pays... Un sacré défi pour Gaël Lasserre, directeur général du comité d'organisation de l'événement et qui a élu domicile à Vufflens-la-Ville.

La Fête fédérale de gymnastique jouit d'une longue tradition helvétique. A l'instar du chef-lieu vaudois et de sa vocation 'sportive' de très haut niveau, le plus grand rassemblement populaire qui conjugue pratique physique et folklore à l'échelle nationale revient pour la 5^{ème} fois de son histoire et après 74 ans ! Cet événement national, fédérateur et festif, unit en effet les foules depuis 1832 déjà. Tous les six ans en moyenne, elle a lieu à chaque fois dans une autre cité et canton suisse. Depuis sa création, sa raison d'être se veut civique et patriotique par excellence ; même si au fil du temps, elle a toujours su s'adapter en se modernisant, en se féminisant, perdant peu à peu de sa rigueur initialement très militaire. « Trêve d'histoire, souligne notre interlocuteur, c'est exceptionnel et tellement rare d'accueillir une telle manifestation d'envergure en Romandie. Que dis-je ? Chez nous ! ». Et c'est vrai : de ce côté-ci de la Sarine, la dernière ville hôte était Genève, en 1978 tandis que pour Lausanne, il faut remonter à 1951... En toute logique, la capitale vaudoise ne peut que s'enorgueillir d'encourager et pérenniser la pratique de l'activité physique au sein de la population, quels que soient son âge ou ses capacités.

Un profil tout trouvé

'Event manager' au Service des sports de la Ville jusqu'en 2021, la chance d'être nommé au poste de directeur du comité d'organisation s'inscrivait dès lors dans une suite logique pour Gaël Lasserre. Âgé de 43 ans, il est titulaire d'un master en management du sport obtenu à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), formation qu'il a complétée par un Certificate of advanced studies en « Leadership et pilotage du sport ». Passionné d'activités physiques depuis son plus jeune âge, le jeune papa de deux enfants bénéficie d'une riche expérience en matière de gestion de manifestations d'envergure nationale et internationale. Il a à son actif la mise sur pied des 20 KM de Lausanne (pendant près de dix ans) ainsi que le Triathlon de Lausanne, sans oublier qu'il avait déjà bien œuvré - en tant que secrétaire général adjoint - à la réussite de la World Gymnaestrada en 2011. Parallèlement à son activité professionnelle, il s'est par ailleurs toujours investi en tant que bénévole dans de nombreuses rencontres liées au monde gymnique. Cette connaissance approfondie, ces expériences polyvalentes, son dynamisme, comme sa personnalité chaleureuse et toujours enthousiaste sont donc naturellement ses grands atouts pour honorer ce mandat.



VIE LOCALE

Précieuses, les clés de la cité !

« En fonction officielle depuis le 1er septembre 2021, je participe à la préparation de cet événement depuis les premières études de faisabilité en 2015 », souligne encore Gaël Lasserre, avant de poursuivre : « la manifestation devra s'intégrer de manière harmonieuse et fédérer des gymnastes au public, en passant par les autorités, les milieux touristiques, les clubs et associations... Les Autorités lausannoises nous ont 'donné' les clés de la cité, elles ont confiance et se montrent très engagées.

Dans ce sens, les 70'000 concurrents déploieront leurs performances sur une cinquantaine de sites, ils seront cadrés par plus de quatre mille volontaires et tout autant de juges ; le comité d'organisation compte quelque 200 personnes, dont 25 salariés ; tous les autres y travaillent bénévolement et le budget se monte à quelque 30 millions de CHF. Ce 'big event' finira en apothéose avec le show « Gymagine » qui illuminera les soirées des 20 et 21 juin 2025 à la Vaudoise Aréna. Réunissant les meilleurs gymnastes suisses et européens, ce spectacle grandiose invitera son public à s'immerger au cœur de la gymnastique sous toutes ses formes, entre prouesses techniques et émotions artistiques ».

Comme quoi, la FFG 2025 écrit déjà une nouvelle page de l'histoire de notre patrimoine local, régional, national... Sous aucun prétexte, on ne pourra la rater, il faudra la vivre ! Autant le dire déjà : que l'on soit acteur ou simple spectateur, l'été lausannois s'annonce très chaud !

Regula Heck



LAUSANNE 2025

**Devenir volontaire,
c'est donner vie à la
Fête fédérale de
gymnastique !**

12 au 22 juin 2025
Lausanne

EHRO

Transports publics
vaudois gratuits

Pique-nique offert

Bon merchandising
ou restauration

Accès à l'espace et
à la soirée volontaires

Possibilité d'hébergement
et bien d'autres avantages !

SOCIÉTÉS LOCALES



SAMEDI
30 AOÛT
2025

MARCHÉ ARTISANAL

VUFFLENS-LA-VILLE

**De 9h à 17h de nombreux artisans vous attendront
avec leurs diverses créations et spécialités !!!**

Boissons et Restauration tout au long du marché, Animations, Musique...

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux !!!

Seuls les stands officiels seront habilités à faire de la vente.

*Les enfants du village pourront échanger ou vendre leurs jouets, jeux et livres uniquement
(nourriture, tombola, etc...non autorisés), emplacement sur l'herbe autour de l'église.*

SOCIÉTÉS LOCALES

FSG VUFFLENS-LA-VILLE RECHERCHE DE NOUVEAUX COACHES

🎉 **Deviens Coach de Gym à Vufflens-la-Ville !** 🎉

Tu aimes bouger, t'amuser et partager ta passion du sport avec les plus jeunes ? Notre société de gymnastique à Vufflens-la-Ville cherche des moniteurs et monitrices motivés et souriants pour encadrer nos petits et grands gymnastes !

Ce que nous cherchons :

- ✓ Des personnes motivées et souriantes
- ✓ Avec ou sans formation J+S (nous pouvons t'accompagner !)
- ✓ Disponibles chaque semaine pour des cours d'environ 1h
- ✓ Envie de partager des moments conviviaux et dynamiques

Les groupes :

- Des enfants de 4 à 16 ans, répartis par tranche d'âges
- Différentes disciplines : agrès, athlétisme, jeux de groupes, préparation du spectacle annuel et plus encore !

Pour les horaires des cours et plus d'infos :



Intéressé(e) ?

Rejoins notre équipe et contribue à faire bouger notre village

N'hésite pas à nous contacter pour
plus amples informations !

On t'attend avec impatience ! 💪🔥



CONTACTS:
FSG.VUFFLENS@GMAIL.COM
079 912 89 50



SOCIÉTÉS LOCALES



Vous souhaitez pratiquer le tennis ?

Notre club dispose de deux courts extérieurs situés dans un cadre verdoyant, au Marteley, en haut du village.

Devenez membre du club, vous avez la possibilité de jouer durant toute l'année.

Cours de tennis juniors et adultes, stages pour les juniors pendant les vacances d'été, tournoi interne ainsi que quelques manifestations récréatives vous attendent chaleureusement. Quatre équipes masculines disputent les Interclubs. Les dames sont les bienvenues pour former une équipe !

Agenda 2025

5 avril	Lancement de la saison
avril à mi-octobre	Cours adultes
mai –juin	Interclubs de nos équipes
28.4–27.6+18.8–3.10	Cours juniors
30 juin-4 juil/11-15 août	Stages intensifs juniors
30 août	Stand au Marché villageois
13-(14) septembre	Finales du Tournoi interne avec raclette à gogo
1er novembre	Soirée annuelle

Cotisations

• Junior jusqu'à 16 ans	CHF 80.-
• Apprenti, étudiant	CHF 180.-
• Adulte individuel	CHF 280.-
• Couple	CHF 460.-
• Finance d'entrée	AUCUNE

Frédéric Rohner, président, 079 943 60 65
Christophe Grandchamp,
mouvement juniors, 079 262 25 61
Inès Rosati, secrétaire, 077 410 52 50

sont à votre disposition pour tout renseignement

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre site internet !

www.tcvufflens.ch

Au plaisir de vous rencontrer bientôt sur les courts !



SOCIÉTÉS LOCALES

Ecole de karaté

Une sportive s'entraînant à Vufflens-la-Ville depuis toute petite a été nommée pour porter le drapeau de la Suisse lors de la cérémonie d'ouverture des Championnats d'Europe de Karaté 2025, un honneur dont nous sommes fiers pour l'engagement de notre commune en faveur du sport pour les jeunes !

Félicitations à la jeune vaudoise Kaena Schedel (SUI) pour ses superbes performances techniques durant les championnats d'Europe de karaté Cadets-Juniors-U21 à Bielsko-Biala en Pologne, où étaient présentes les 33 meilleures sportives européennes qui ont obtenus leurs qualifications durant toute l'année précédente. Pour sa première saison dans le groupe d'âge des cadettes et forte de son expérience acquise aux championnats du monde 2024, Kaena parvient à réaliser le meilleur résultat de la délégation suisse féminine en catégorie technique (kata). Etant l'unique sportive féminine de la nationale suisse dans la discipline du Kata à s'être fait une place dans le TOP 16 européen, elle voit ensuite sa progression bloquée face à une sportive italienne redoutable sur les tatamis.

Kaena termine 10ème à égalité de ces championnats d'Europe 2025 EKF en discipline technique qui est l'un des concours des plus sélectifs et exigeants. 58e mondiale dans sa nouvelle catégorie, Kaena talonne maintenant au classement la seconde sportive japonaise, sur près de 300 sélections internationales actives dans sa catégorie sportive (WKF, février 2025). Entrer si tôt dans le TOP 100 WKF est vraiment chouette en sachant que ses points obtenus l'année passée ne furent pas comptabilisés dans le ranking de sa nouvelle catégorie (uniquement ceux obtenus à partir d'octobre 2024). Nous la félicitons pour ces immenses efforts de sportive pour lui permettre d'affronter la pression des grandes compétitions.



SOCIÉTÉS LOCALES



Gym des aînés

Entraînements

Mardi de 15h30 à 16h30 à la salle de sport de Vufflens-la-Ville de septembre à juin (pas de cours en juillet et août)

Monitrices

Soledad Mamolar (079 665 37 61)

Maryc Mader (078 835 85 16)

Responsable

Jacqueline Thierry (021 701 11 49 pour tous renseignements)

Informations complémentaires

Cours dynamiques adaptés à tous (dès 55 ans) et donnés par des monitrices qualifiées.

Cotisations : fr. 15.- par mois (fr. 150.- par année payable sur place en une ou plusieurs fois).

A la fin du cours, pour celles et ceux qui le désirent, nous partageons sur place un moment convivial autour d'une tasse de thé ou café.

**Nous recherchons une monitrice ou un moniteur dès début septembre 2025
pour un mardi sur deux.**

Les mardis de la pétanque 2025

Ouverts à toutes et à tous, dès le 6 mai, rejoignez-nous à l'heure qui vous convient, entre 17 h et la tombée de la nuit, sur les pistes du Marteley pour une ou quelques parties, en toute amitié.

Jeux de boules à disposition



Renseignements : Michel Equey, Chemin du Calamottet 2

Tél. 079 439 15 03 / mikequey@gmail.com

SOCIÉTÉS LOCALES



Badminton Club de Vufflens-la-Ville

Au ¾ de saison la motivation de nos juniors reste intacte : le BC-Vufflens est toujours en tête des compétitions juniors vaudoises sur 15 clubs participant aux tournois.

Le pari annoncé par le comité lors de la fête nationale 2024 est tenu, toutes les mesures entreprises pour mieux encadrer nos juniors ont porté leurs fruits grâce aux engagements inlassables de nos entraîneurs, des membres du comité mais surtout du support inconditionnel des parents de nos juniors.

C'est ainsi que le BC-Vufflens a pu envoyer ses juniors U12 au Swiss Kids Trophy à Olten (18 équipes provenant de presque toute la Suisse), où ils étaient les seuls représentants de la région AVB et où ils ont remporté la 3^{ème} place.



(Photos : Anna Chaney, Vivan Mishawar, Léna Civitilo, Evan Carrard).



Pour nous suivre visitez notre nouveau site : <https://bcvufflens.ch>, notre page sur le nouveau site communal et sur Instagram.

Intéressé(e) par le badminton, mais vous ne voulez pas vous engager avant d'avoir essayé de jouer ? Alors venez au nouvel entraînement test avant de vous inscrire ! Nos entraîneurs David ou Jean-Claude, se feront un plaisir de vous accueillir les mercredis de 20h00 à 21h30 à la salle de sport de Vufflens-la-Ville.

SOCIÉTÉS LOCALES

1, 2, 3... Venoge !

Les activités de l'association se sont poursuivies. Le **29 janvier**, la représentation théâtrale « On fait quoi ? » écrite, produite et jouée par Valentine Rey et Solange Schifferdecker, a ravi petits et grands. La pièce a remporté un vif succès, fort de 130 spectateurs qui sont impatients de découvrir la prochaine réalisation.



Au tour des jeunes comédiens de se produire sur scène le dimanche **22 juin**, venez nombreux les encourager :



La fin de l'année scolaire approche à grands pas et c'est bientôt l'heure de présenter le travail réalisé lors des ateliers théâtre qui se tiennent le jeudi sur la pause de midi à la Bibliothèque de Vufflens-la-Ville.

★ Histoires fantastiques, personnages hauts en couleur et rires garantis !

🌈 Quand l'imagination des petits prend vie sur les planches. Ne manquez pas cette aventure pleine de surprises !

📅 Date : dimanche 22 juin à 17h (durée du spectacle: 30min), suivi d'un apéritif offert

📍 Lieu : Les Arts en Scènes, Rte de Morges 4 à Lully

Venez encourager les jeunes talents et peut-être que tu auras envie de rejoindre ce groupe l'an prochain?

Inscription:



Annae Bell

SOCIETES LOCALES

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer (inscriptions préalables) :

Vendredi **9 mai** à 19h : Assemblée générale de l'association à l'Auberge du Marteley

Samedi **10 mai** de 15h à 17h : Atelier botanique, découverte des plantes du village

Dimanche **22 juin** à 17h : Spectacle de la troupe du village aux Arts en Scènes à Lully

Jeudi **26 juin** à 18h : Fête de fin d'année scolaire, barbecue au Refuge de Vufflens-la-Ville

Renseignements, programme et inscriptions : <https://123venoge.clubdesk.com/Activites/Programme>

Si vous êtes intéressés par les activités de l'association, vous êtes chaleureusement conviés à l'assemblée générale qui se tiendra **vendredi 9 mai** à 19h à l'Auberge du Marteley (ouverts à tous, enfants bienvenus) – inscription préalable pour des raisons logistiques. Ce sera l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et de récolter vos souhaits pour établir le programme de la prochaine saison. Toute personne est bienvenue, que ce soit pour apporter du soutien au comité, être bénévole ou pour proposer des activités. Un verre de l'amitié sera offert et nous partagerons un repas sur place pour ceux qui le souhaitent.

L'équipe 1, 2, 3... Venoge !

INFORMATIONS



Mise de bois

Samedi 3 mai 2025 à 10h30

Rendez-vous en Lovateire, soit au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. Environ 75 stères (1 m. de long) de hêtre et de chêne seront misés. **Comme lors de ces dernières années, les acquéreurs recevront une facture de la bourse communale.**

Attention, après la mise il ne sera pas procédé à des ventes de bois par la Municipalité.

Au terme de cette mise de bois, le verre de l'amitié vous sera offert par la Commune.

INFORMATIONS



Nouvelle ressourcerie intercommunale

Votre cave est remplie de jouets inutilisés qui pourraient faire le bonheur d'un autre enfant ? Ou vous cherchez une raquette de tennis gratuite ou un pot pour votre plante de salon ? Depuis ce printemps, rendez-vous à la nouvelle ressourcerie intercommunale : peut-être y trouverez-vous votre bonheur !

Si vous vous êtes déjà rendu·e·s **à la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville (GPPV)**, vous aurez certainement remarqué le coin d'échange d'objets derrière le container à verre. Rempli entre autres de nombreux jouets, livres, ustensiles de cuisine et meubles, cet espace géré par quelques bénévoles a rencontré un grand succès. Au fil du temps, il est devenu de plus en plus à l'étroit et moins adapté aux souhaits de ses usagers et usagères, ce qu'a confirmé un sondage réalisé en septembre 2024.

C'est pourquoi l'association *Demain Penthaz*, active dans la promotion de la durabilité depuis 2022, a relevé le défi lancé par les Municipalités et Valorsa d'organiser et de gérer une ressourcerie digne de l'intérêt que suscite ce type de service dans nos quatre communes. Après un appel à volontaires pour gérer ce lieu et une longue phase de préparation, **nous avons enfin le plaisir d'annoncer l'ouverture de ce nouvel espace dans le courant du mois d'avril, les mercredis et samedis aux horaires de la déchetterie !**

Merci aux autorités communales, à Valorsa et à toutes les personnes qui s'engagent pour ce projet de leur soutien ! Nous espérons que cet espace vous sera utile et répondra à vos attentes. Nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement à la nouvelle ressourcerie !

Pour plus d'infos ou nous contacter :

www.DemainPenthaz.ch

info@demainpenthaz.ch

079 751 21 00



LOOPING: l'app qui simplifie le tri

- Où jeter un verre cassé ?
- Que deviennent les ampoules usagées ?
- Comment donner une deuxième vie à mon vieil ordinateur ?

Looping est une nouvelle application gratuite sur smartphone qui vous aide à trier vos déchets. Elle donne aussi des conseils concrets pour réparer et offrir une seconde vie aux objets usagés (chaussures, frigo, vélo, ...).

Téléchargez l'app Looping !

Plus d'info sur <https://www.cosedec.ch/looping/>



INFORMATIONS

Piscine des Chavannes
aspic

PISCINE DES
CHAVANNES
A COSSONAY



Vacances de Pâques Stage à la Piscine

Tu as entre 6 et 12 ans et tu aimes la natation et les activités en plein air, notre stage de Pâques est fait pour toi !

Au programme

- ✓ Natation et jeux aquatiques
- ✓ Sorties et visites
- ✓ Repas et goûters

Quand ?



Du 22 au 25 avril 2025
de 8h30 à 17h00

Où ?



Route d'Aubonne 7
1304 Cossonay

Tarif membre
École de natation
380.-

Tarif normal
430.-

⚠
**Places
limitées**

Inscriptions et informations

+41 21 863 13 50

<https://aspicoss.ch/actualite/stage-de-paques>

info@aspicoss.ch

INFORMATIONS

Les toilettes ne sont pas des poubelles



NE PAS JETER

lingettes



médicaments



masques



couches



Protections périodiques



**graisses de cuisson
fil dentaire, cotons-tiges
huile
résidus alimentaires**

Tous ces déchets provoquent des bouchons dans les canalisations, obstruent les stations de pompage et polluent le milieu naturel

AIEV

Association intercommunale d'épuration des eaux usées



Votre STEP vous remercie

INFORMATIONS

Démarchage à domicile : Quelques conseils



La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer pressants, surtout à l'égard de personnes âgées. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues lors de la réalisation de ces travaux, les conseils suivants peuvent être donnés :

- Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.
- Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.
- Exigez un devis clair par écrit avant la réalisation de travaux et ne versez pas d'acompte.
- Soyez attentifs aux conditions dans lesquelles les travaux seront réalisés. Demandez des précisions à ce propos. Les normes légales et en particulier environnementales doivent être respectées.
- N'hésitez pas à faire appel à la police en cas de problème.

Nous protégeons la jeunesse !



Moins de 16 ans ?

La remise et la vente de vin, bière et autres boissons alcooliques sont interdites.



Moins de 18 ans ?

La remise et la vente de spiritueux, apéritifs, alcopops et produits contenant du tabac et/ou de la nicotine sont interdites.

Le personnel peut exiger une pièce d'identité.

L'infraction à la loi par l'entreprise et/ou par le personnel peut être punie d'une amende.



ADDICTION | SUISSE

En trottinette électrique:

TROTTINEZ SUR LA ROUTE

Max
20
km/h

Max
1
personne

Interdit
-16
ans
sauf permis



VOTREPOLICE.CH

INFORMATIONS



La Municipalité de Vufflens-la-Ville met au concours le poste suivant :

Un-une surveillant-e dans la cour d'école de Vufflens-la-Ville pour les élèves durant l'attente des bus scolaires

Profil recherché :

- Bonne capacité relationnelle
- Grande disponibilité et flexibilité dans la journée
- Être respectueux-euse des consignes
- Être majeur-e
- Casier judiciaire spécial vierge
- Habiter idéalement Vufflens-la-Ville ou village proche

Nous recherchons une maman, un papa ou un grand-parent d'élève/s à Vufflens-la-Ville ou toute autre personne intéressée par ce petit job, habitant le village ou à proximité. Cette personne doit apprécier le contact avec les enfants, faire preuve de pédagogie et avoir la capacité à gérer le stress.

Missions :

Placé-e sous l'autorité de la Municipalité, veiller à la sécurité des élèves de la sortie des classes jusqu'au départ des bus scolaires.

Veiller, en collaboration avec les chauffeurs, au bon déroulement des embarquements des élèves dans les bus scolaires.

Horaires de travail : uniquement pendant les périodes scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h55 à 12h10* et de 15h45 à 16h00*

Mercredi de 11h55 à 12h10*

**Attente du départ du dernier bus*

Salaire horaire : CHF 27.90 de l'heure auquel s'ajoute l'indemnité vacances de 10.64 %.

Entrée en fonction : dès que possible.

Si ce poste vous intéresse et même si vous n'êtes disponible que sur certaines tranches horaires, n'hésitez pas à transmettre votre dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et votre CV à l'Administration communale, rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville ou par mail à commune@vufflens-la-ville.ch.

INFORMATIONS



SEANCE D'INFORMATION Accueil parascolaire **Pic & Croc** Vufflens-la-Ville



Public : Parents des enfants habitants/scolarisés à Vufflens-la-Ville

Date : **Jeudi 12 juin 2024 à 19h**

Lieu : Accueil parascolaire Pic & Croc
Rue de Marteley 6
1302 Vufflens-la-Ville

Chers parents, en prévision de la rentrée scolaire 2025, l'équipe éducative vous convie (sans votre enfant) à une séance d'information visant à vous faire découvrir les prestations de notre structure communale.

En cas d'intérêt, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence par courriel à piccroc@vufflens-la-ville.ch d'ici au 31 mai 2025.

Vous retrouverez également toutes les informations utiles sur le site

<https://vufflens-la-ville.ch/ecoles-garderie-et-accueil-de-jour>



Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe éducative

INFORMATIONS

Journée coup de balai à Vufflens-la-Ville

Le traditionnel coup de balai s'est déroulé le samedi 29 mars sous un ciel gris mais sans pluie. Cette journée n'a pas d'autre but que de faire une bonne action, inciter et sensibiliser la population à participer à cette opération cantonale de ramassage des déchets. Après le café-croissant au restaurant Le Marteley, briefing aux participants équipés de gilets de sécurité jaune, distribution du matériel (gants, pinces ramasse-déchets et sacs poubelles de 35 litres), formation des groupes, et départ dans les secteurs de Vufflens-la-Ville et alentours pour collecter les déchets laissés à l'abandon. Le résultat du ramassage est éloquent : 70 kilos de déchets en moins de 2 heures ! La Municipalité remercie les 30 participants, petits et grands pour leur engagement sans faille. Après l'effort, le réconfort. Retour au Marteley pour une photo de groupe suivi d'un moment de partage et de convivialité autour d'un apéro dînatoire. La Municipalité salue la bonne humeur et la bonne ambiance qui a circulé durant cette action.



INFORMATIONS



INFO POLICE-POPULATION

ESCROQUERIE AU PRÉJUDICE DES ÂÎNÉS - INFORMATION IMPORTANTE ET CONSEILS DE PRÉVENTION



**PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**



ATTENTION - ARNAQUES !

Plus d'infos : votrepolice.ch

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque
n'agissent pas ainsi !**

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**



INFO POLICE-POPULATION

Changements de législation routière pour 2025



Depuis le 1^{er} janvier 2025

Modification de la liste des bruits à éviter et augmentation des amendes d'ordre

La liste des nuisances sonores interdites, définie à l'article 33 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), a été mise à jour. Désormais, il est spécifiquement interdit de produire des bruits évitables émis par le dispositif d'échappement, notamment en activant des modes plus bruyants, tels que le mode « sport ». Une telle infraction est susceptible d'entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 francs.

De plus, le montant des amendes d'ordre liées au bruit, comme le fait de laisser tourner le moteur inutilement, augmentera de 60 à 80 francs.

Depuis le 1^{er} mars 2025

La conduite automatisée bientôt sur les routes

Les véhicules dotés d'un système de conduite automatisée homologués pourront désormais être utilisés dans certaines conditions précises :

- **Pilotage automatique sur autoroute** : ces véhicules, bien qu'équipés pour conduire partiellement de manière autonome, nécessitent encore la présence d'un conducteur. Une fois le système activé, le conducteur peut lâcher le volant, mais doit rester attentif et prêt à reprendre le contrôle si nécessaire.
- **Véhicules sans conducteur sur des trajets définis** : ces véhicules peuvent circuler de façon autonome sur des tronçons validés par les autorités. Ils sont surveillés à distance par un opérateur, capable d'intervenir en cas de problème.
- **Stationnement automatisé** : les véhicules peuvent se garer seuls, sans conducteur à bord, mais uniquement dans des parkings spécifiquement aménagés pour cela et indiqués au moyen d'un signal.

Ces avancées s'appliquent uniquement aux véhicules d'un niveau d'autonomie SAE 3, selon la classification allant de SAE 0 (aucune automatisation) à SAE 5 (autonomie totale). À ce jour, aucun constructeur n'a encore commercialisé ni homologué officiellement de véhicule atteignant ce niveau en Suisse. **Les conducteurs doivent ainsi demeurer pleinement attentifs à la conduite et s'abstenir de toute activité distrayante.**

INFORMATIONS

Dès le 1^{er} juillet 2025

Intégration des systèmes d'aide à la conduite et d'automatisation dans la formation à la conduite

Les candidats au permis de conduire pour voitures et motocycles devront démontrer leurs connaissances sur les systèmes d'aide à la conduite (SAC) lors des examens théorique et pratique.

Changements pour les véhicules relevant de la mobilité douce

Les vélos-cargos, qui pouvaient auparavant peser jusqu'à 250 kg, sont désormais rejoints par une nouvelle catégorie : **les cyclomoteurs électriques lourds**. Ces derniers, pouvant atteindre 450 kg, sont conçus pour le transport de marchandises ou une utilisation familiale (transport d'enfants).

Les vélos-taxis électriques restent des motocycles légers pour l'instant, mais seront reclassés ultérieurement dans la catégorie des cyclomoteurs lourds.

Extension des symboles « cycle » et « cyclomoteur »

Le symbole « cycle » s'applique aux vélos et à tous les cyclomoteurs, (cyclomoteurs légers, gyropodes électriques, fauteuils roulants motorisés, cyclomoteurs rapides et cyclomoteurs lourds).



Le symbole « cyclomoteur » inclut désormais les cyclomoteurs rapides (vélos électriques rapides 45km/h et cyclomoteurs à essence 30 km/h) ainsi que les cyclomoteurs lourds (vélos-cargos électriques). Ils ne peuvent plus circuler dans les zones interdites aux cyclomoteurs, même si leur moteur est éteint.



Les autorités locales pourront, selon les circonstances, dispenser les conducteurs de cyclomoteurs rapides et lourds de l'obligation d'utiliser les pistes cyclables en plaçant sous le signal « piste cyclable » (OSR 2.60) une plaque complémentaire « cyclomoteurs facultatifs ».



À VOS AGENDAS!

2025

26 avril 2025 :

Disco Kids à la Grande salle

27 avril 2025 :

Tour de gourmandie

3 mai 2025 :

AG 1-2-3...Venoge !

9 mai 2025 :

Mise de bois

10 mai 2025 :

1-2-3...Venoge ! Atelier botanique

22 juin 2025 :

1-2-3...Venoge ! Atelier théâtre à Lully

26 juin 2025 :

1-2-3...Venoge ! Fête de fin d'année scolaire au refuge des Fives

31 juillet 2025 :

Fête nationale

30 août 2025 :

Marché artisanal

5 octobre 2025 :

Vide grenier à la Grande salle

25 octobre 2025 :

Disco Kids à la Grande salle

6 décembre 2025 :

Marché de Noël à la Grande salle

**DÉLAI POUR LA REMISE DES
DOCUMENTS POUR LA
PROCHAINE PARUTION FIXÉ AU
6 JUIN 2025 !**



**Le printemps est là !
Joyeuses Pâques**



Commune de Vufflens-la-Ville

Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville

Administration communale

commune@vufflens-la-ville.ch

Bourse communale

bourse@vufflens-la-ville.ch

Contrôle de l'habitant

habitants@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture

Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi : 14h00 à 16h00

Téléphone

021 701 32 55